

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ANDRÉ FORTIN
Circonscription :	PONTIAC

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Club de golf Rivermead	25 juillet 2014
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billet pour le tournoi de golf invitation 2014 du Club de golf.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Billet offert au député pour participer au tournoi annuel du Club de golf Rivermead.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) André Fortin	Date de la déclaration 2014-07-31
---	---